

ZOOM SUR



Allergies
Tous concernés !



© Guillaume J. Pissou pour l'INRS

Les allergies professionnelles sont des pathologies chroniques qui peuvent devenir très invalidantes pour les salariés chez qui elles se développent. Souvent sous estimées, elles sont retrouvées dans de nombreux secteurs d'activité et professions. Et pour cause : plus d'un millier de substances ont été identifiées comme pouvant provoquer des allergies cutanées et/ou respiratoires. Les démarches de prévention des entreprises doivent prendre en compte ce risque.

[Lire la suite](#)

 Dossier *Travail & Sécurité*
Allergies

 Dossier *Santé publique*
Pathologies respiratoires chroniques

 Dossier *Hygiène et sécurité du travail*
Prévenir les allergies professionnelles

 Outils
Allergologie professionnelle

ACTUALITÉS

Horaires atypiques

Les « Rendez-vous » de Travail & Sécurité



© Gael Kerbaol - INRS

Le 31 janvier 2019, la revue Travail & Sécurité propose son premier « rendez-vous », consacré aux horaires atypiques - et notamment au travail de nuit et travail posté -, en complément du dossier publié le même mois dans le magazine. Ces tables rondes sur un thème donné, réunissant des experts de la prévention et des acteurs de l'entreprise, seront proposées plusieurs fois par an et diffusées sur le site internet de la revue (www.travail-et-securite.fr). Elles

EN QUESTION

Comment identifier qu'un salarié est en situation de burnout ?

L'encadrement, les collègues, le service des ressources humaines, le service de santé au travail, les représentants du personnel peuvent avoir un rôle à jouer dans le dépistage, tant au niveau collectif qu'individuel. Pour être en capacité de repérer les premiers signaux d'alerte chez une personne, il convient d'être attentif aux modifications de son apparence et de son comportement. Un changement dans l'attitude du salarié, comme par exemple l'apparition d'une agressivité chez une personne plutôt joviale doit alerter. Ou encore, une

permettront de présenter des expériences menées sur le terrain et de répondre aux questions des lecteurs. Les inscriptions en ligne sont ouvertes.

▶ [Le dossier INRS « Travail de nuit et travail posté »](#)

▶ [Inscrivez-vous à la table ronde diffusée en ligne et posez vos questions sur le sujet](#)

Accidents du travail - Maladies professionnelles

Une sinistralité en baisse en 2017 malgré quelques hausses préoccupantes



D'après les chiffres publiés par la Cnam, la sinistralité globale accidents du travail/maladies professionnelles est au plus bas pour l'année 2017. La moyenne est de 33,4 accidents du travail pour 1 000 salariés (-0,5 % par rapport à 2016). C'est le niveau le plus bas enregistré depuis 70 ans, malgré deux secteurs pour lesquels les courbes sont inversées : l'aide et les soins à la personne (en particulier dans les Ehpad et à domicile) et l'intérim. La diminution des maladies professionnelles se confirme, avec -0,5 % de nouveaux cas reconnus en 2017. Néanmoins, les cancers hors amiante (+12,2 %) et les affections psychiques (+35 %) progressent. Les accidents du trajet sont pour leur part en hausse (+4,3 % dont plus de la moitié est liée au risque routier). Concernant les troubles musculosquelettiques, les chutes de hauteur dans le BTP et les risques chimiques, la Cnam souligne les bénéfices apportés par les programmes prioritaires de prévention mis en place. Ces derniers se poursuivront avec une attention particulière apportée aux TPE/PME.

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Le rapport \[PDF\]](#)

Exposition

La santé et la sécurité au travail s'affichent



Les affiches de l'INRS font l'objet d'une exposition en ligne à découvrir sur le site inrs.fr. Elles sont également visibles à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris jusqu'au 31 janvier 2019, sous la forme d'une sélection d'affiches et d'une borne interactive, à l'entrée de l'espace d'information et de conseil de la Cité des métiers. Depuis 1947, les affiches de l'INRS illustrent les grandes évolutions de la société et du monde du travail. Apposées dans les ateliers, les usines, les entrepôts, les chantiers ou les bureaux, elles ont pour vocation première d'informer les travailleurs sur la santé et la sécurité au travail.

▶ [L'exposition en ligne](#)

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Le programme de la Cité des métiers](#)

perte ou une prise de poids rapide, un repli sur soi inhabituel, un désengagement, doivent - même s'il ne s'agit pas de signes spécifiques - interpeller l'entourage professionnel et amener à se poser la question du burnout. Ces premiers signes peuvent conduire à une prise en charge individuelle de la personne, mais aussi à une démarche de prévention sur la situation de travail du salarié concerné. Au niveau collectif, des indicateurs de dépistage des risques psychosociaux pourront être examinés.

▶ [La FAQ sur le burnout sur le site de l'INRS](#)

▶ [Le dossier sur l'épuisement professionnel ou burnout](#)



AGENDA

22 et 23 janvier 2019 - Paris
Congrès français sur les aérosols
Organisateur : Asfera

29 janvier 2019 - Paris
Journée technique. Risques électriques : quelle prévention en entreprise ?
Organisateur : INRS

12 février 2019 - Paris
Journée technique. Métrologie en temps réel pour la prévention du risque chimique.
Organisateur : INRS

9 au 11 avril 2019 - Nancy
Colloque Bruit et vibration au travail
Organisateur : INRS

17 avril 2019 - Paris
L'économie circulaire en 2040 - Quels impacts en santé et sécurité au travail ? Quelle prévention ?
Organisateur : INRS
Les inscriptions seront ouvertes en janvier

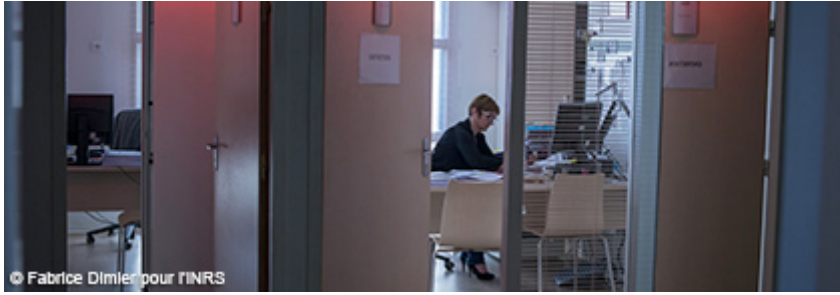
22 au 24 mai 2019 - Paris
Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités
Organisateur : INRS

5 au 7 juin 2019 - Nancy
Conférence scientifique : les risques biologiques
Organisateur : INRS

12 au 14 juin 2019 - Dresde (Allemagne)
Conférence Euroshnet sur la normalisation, les essais et la certification
Organisateur : Euroshnet

Santé au travail

1 actif sur 5 présente une détresse orientant vers un trouble mental



22 % des français actifs - soit 1 sur 5 - présentent une détresse orientant vers un trouble mental, selon une étude épidémiologique de la Fondation Pierre Deniker. La proportion est plus importante encore pour les femmes, les aidants et les personnes qui passent plus d'1h30 dans les transports. Il s'agit de la première étude qui croise, en France, l'évaluation d'une détresse orientant vers un trouble mental chez les actifs et leur exposition aux facteurs de risques psychosociaux liés au travail. Le plus souvent, il apparaît que le déséquilibre entre vie privée et vie professionnelle est le facteur de risque psychosocial le plus fortement associé à une détresse orientant vers un trouble mental. Les autres facteurs de risque varient suivant les profils. L'étude fait notamment ressortir, pour les salariés, l'importance d'avoir un travail valorisant, de la solidarité et d'une bonne communication et, pour les indépendants, le besoin d'être confiant en leur avenir professionnel. Chez les femmes, ne pas avoir de travail valorisant et le harcèlement sont les facteurs de risques psychosociaux les plus associés à cette détresse.

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Le dossier de l'INRS sur les risques psychosociaux](#)

JURIDIQUE

Vaccinations

Une note d'information du ministère chargé de la Santé du 14 septembre 2018 rappelle le caractère essentiel de la vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels de santé des établissements de santé et des établissements médico-sociaux et appelle les établissements à se mobiliser activement dans ce but. Elle rappelle les raisons de vacciner le personnel, les recommandations du calendrier vaccinal 2018 et les appuis possibles pour la réalisation des vaccinations.

▶ [La note d'information du 14 septembre 2018 \[PDF\]](#)

Établissements d'enseignement

Une note de service du 12 novembre 2018 rappelle le rôle et les compétences des commissions d'hygiène et de sécurité existant dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole. Elle invite, parallèlement, les établissements à instituer des commissions locales pour traiter des problématiques liées aux conditions de travail et touchant la communauté éducative de l'établissement. La note détaille enfin l'articulation entre les compétences dévolues au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole et les instances locales des établissements d'enseignement.

▶ [La note de service du 12 novembre 2018](#)

VIENT DE PARAÎTRE

Brochure



Exosquelettes au travail : impact sur la santé et la sécurité des opérateurs, état des connaissances (ED 6311)

Ce guide décrit les intérêts et les limites de l'usage des exosquelettes en matière de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Il est destiné aux préventeurs afin de les aider à accompagner efficacement des entreprises dans leur démarche d'acquisition et d'intégration d'un exosquelette.

▶ [Le guide \(nouveau\)](#)

Dépliant



Hôtellerie. La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés ! (ED 6314)

Ce dépliant de sensibilisation présente les chiffres clés en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'hôtellerie. Il détaille les principaux risques dans ce secteur et donne des outils de prévention pour passer à l'action.

▶ [Le dépliant \(nouveau\)](#)

Mines et carrières

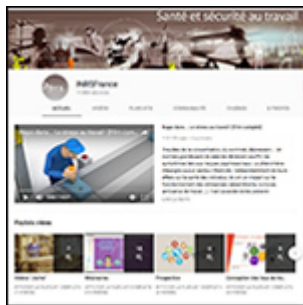
Un décret du 22 novembre 2018 vient confirmer que les règles de santé et de sécurité du Code du travail relatives à l'utilisation et à la circulation d'équipements de travail mobiles s'appliquent aux exploitations de mines et carrières. Il vient fixer toutefois certaines mesures d'adaptation particulières qui s'appliqueront au secteur, notamment des prescriptions relatives à la consignation des règles de circulation et d'entretien des véhicules dans un dossier spécifique annexé au document unique d'évaluation des risques, des règles particulières d'aménagement des voies de circulation dans les exploitations à ciel ouvert ou encore les distances de sécurité à respecter entre les équipements mobiles et les lignes électriques... Les dispositions du règlement général des industries extractives (RGIE) relatives aux véhicules sur piste s'en trouvent abrogées.

Un arrêté du 22 novembre abroge parallèlement l'arrêté du 12 mars 1984 relatif aux conditions d'aménagement, au freinage, à l'éclairage, à la signalisation et aux instruments de contrôle à bord des véhicules sur piste et l'arrêté du 12 mars 1984 relatif aux structures de protection au retournement et contre les chutes d'objets ou de blocs dans les exploitations à ciel ouvert.

▶ [Le décret du 22 novembre 2018](#)

▶ [L'arrêté du 22 novembre 2018](#)

SUR LE WEB



Replay

Revoir les webinaires de l'INRS

Burnout au travail, exosquelettes, robots collaboratifs, nanomatériaux manufacturés... Tous les webinaires de l'INRS sont disponibles en replay sur la chaîne YouTube de l'Institut, ainsi qu'une très large sélection de vidéos sur la santé et la sécurité au travail.

▶ [La chaîne YouTube de l'INRS](#)



Europe

Campagne « Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses »

Le site de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail rappelle que l'exposition des travailleurs aux substances dangereuses concerne de nombreux lieux de travail en Europe et peut occasionner des problèmes de santé graves et à long terme. Retrouvez toutes les informations sur la campagne 2018-2019 « Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses ».

▶ [Le site Healthy Workplaces \(en français\)](#)

Dépliant



Travail en animalerie. Comment se protéger des zoonoses ? (ED 6302)

Ce dépliant illustre les bonnes pratiques pour la prévention des zoonoses applicables au quotidien dans une animalerie de compagnie.

▶ [Le dépliant \(réédition\)](#)



Allergies

Tous concernés !



© Guillaume J. Pissou pour l'INRS

Les allergies professionnelles sont des pathologies chroniques qui peuvent devenir très invalidantes pour les salariés chez qui elles se développent. Souvent sous estimées, elles sont retrouvées dans de nombreux secteurs d'activité et professions. Et pour cause : plus d'un millier de substances ont été identifiées comme pouvant provoquer des allergies cutanées et/ou respiratoires. Les démarches de prévention des entreprises doivent prendre en compte ce risque.

 Dossier *Travail & Sécurité*
Allergies

 Dossier *Santé publique*
Pathologies respiratoires chroniques

 Dossier *Hygiène et sécurité du travail*
Prévenir les allergies professionnelles

 Outils
Allergologie professionnelle

Asthmes, rhinites, eczémas, urticaires... Ces pathologies qui touchent les voies respiratoires ou la peau peuvent être la manifestation d'une allergie professionnelle. L'allergie est définie comme une réaction anormale et excessive du système immunitaire, à la suite d'une exposition à une substance rencontrée notamment dans le milieu de travail. Elle peut devenir très invalidante car une fois la pathologie déclarée, de très faibles niveaux d'exposition à la substance en cause, c'est-à-dire l'allergène, suffisent à déclencher les symptômes.

Les allergies respiratoires peuvent prendre différentes formes. Une rhinite est souvent associée à l'asthme, comme le montrent les données du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P). Le plus souvent, elle le précède et peut alors constituer un signal d'alerte. Par ailleurs, il existe des asthmes aggravés par le travail, c'est-à-dire un asthme préexistant chez le salarié, aggravé par une exposition en milieu professionnel. Il n'existe pas de tableau de maladie professionnelle pour ces asthmes. Cependant, l'asthme aggravé par le travail est au moins aussi fréquent que l'asthme professionnel. Plus rares, les pneumopathies d'hypersensibilité sont des inflammations des poumons causées par une réaction allergique à une exposition à des poussières animales ou végétales.

Les allergies cutanées professionnelles sont également protéiformes. Les plus fréquentes sont des dermatites de contact allergique qui se manifestent par des rougeurs et des vésicules sur la peau, apparaissant de manière retardée par rapport au contact avec l'allergène. Elles touchent la zone de contact avec la substance en cause - les mains le plus souvent - mais elles peuvent parfois s'étendre.

Une grande diversité de substances sensibilisantes

Les substances en cause dans les allergies sont très variées. Elles sont le plus souvent chimiques mais peuvent aussi être des agents biologiques. Le nombre de substances responsables d'allergies respiratoires en milieu professionnel est estimé à 500. Selon l'Observatoire national des asthmes professionnels II (ONAP II), la farine reste l'agent incriminé le plus fréquemment (19 % des cas) sur la période 2008-2014. L'exposition à des ammoniums quaternaires ou à d'autres produits de nettoyage est mise en cause dans 15 % des cas. Près de 1000 substances ont été identifiées comme allergène de contact.

Les allergies touchent des salariés plutôt jeunes : 40 ans en moyenne pour l'asthme et 35 ans pour la dermatite allergique de contact ou eczéma, qui est l'allergie cutanée la plus fréquente. Sur le plan de l'activité professionnelle, les répercussions sont importantes pour les personnes concernées. Ces pathologies chroniques nécessitent souvent un aménagement de poste, un reclassement ou une réorientation professionnelle. Cela peut être vécu comme un drame par certains qui doivent alors quitter leur emploi.

De nombreux secteurs d'activité et professions sont concernés. Ce sont les boulangers-pâtisseries, les coiffeurs, les agents de nettoyage et les agents de services hospitaliers qui sont les plus touchés par l'asthme. Les professions les plus affectées par les allergies cutanées sont les coiffeurs, encore, le personnel soignant, les ouvriers du BTP et à nouveau les agents de services hospitaliers.

Les allergies sont regroupées dans une trentaine de tableaux de maladies professionnelles (lien avec la base MP). En 2016, 169 nouveaux cas d'asthme professionnel et 382 d'eczéma allergique ont ainsi été reconnus en tant que maladie professionnelle. Cela semble peu par rapport aux 48 762 maladies professionnelles reconnues dans le régime général cette même année, mais les allergies sont souvent sous-déclarées. Les revues de littérature scientifique internationales estiment qu'environ 15 % des cas d'asthme chez l'adulte seraient d'origine professionnelle.

Allergies et prévention

Les allergies doivent être prises en compte dans la prévention des risques professionnels. Cette évaluation s'intéressera aussi aux agents irritants. L'irritation peut précéder et favoriser l'allergie. Dans l'idéal, la prévention des allergies cutanées et respiratoires passe par l'identification des substances ou des produits en cause afin de les substituer. Quand la substitution n'est pas possible, des mesures de prévention collectives peuvent être envisagées : confiner les procédés émissifs, utiliser des formulations émettant moins de poussières en remplaçant les poudres volatiles par des pâtes (comme cela a été fait pour les produits capillaires de décoloration par exemple) afin d'éviter la présence d'allergènes dans l'air ambiant.

Les sprays sont notamment à proscrire pour éviter la mise en suspension de molécules sensibilisantes ou irritantes. De la même manière, le nettoyage des surfaces et des locaux empoussiérés doit se faire à l'humide. Un captage à la source associé à une ventilation adaptée permet de limiter l'exposition des salariés. La prévention des allergies cutanées passe aussi par l'utilisation d'EPI, et notamment de gants. Ceux-ci doivent être choisis en fonction de la substance manipulée et changés régulièrement. Par ailleurs, les gants doivent être portés sur des périodes courtes afin d'éviter la macération cutanée.

Ces EPI peuvent toutefois être aussi des causes d'allergies, en particulier les gants en caoutchouc naturel (latex) et synthétique. La sensibilisation aux additifs de vulcanisation utilisés dans la fabrication de ces EPI est fréquente, comme cela a pu être constaté chez les personnels soignants notamment. Dans ce secteur, la prévention s'appuie notamment sur l'utilisation de gants non poudrés (pour éviter la mise en suspension dans l'air de protéines de latex adsorbées sur les particules de poudre) et l'utilisation de gants en vinyle pour certains soins. Des modifications de fabrication des gants ont également permis la réduction de la teneur en allergènes.

Des outils d'aide à l'identification des allergènes cutanés et respiratoires

La collection des fiches d'allergologie professionnelle est constituée de deux séries de « fiches » traitant des allergies professionnelles cutanées et respiratoires, rédigées par des médecins spécialisés dans le domaine. Les thèmes sont traités sous l'angle d'un secteur d'activité (alimentation, déchets...), d'un métier (coiffeur, boulanger...), d'un produit ou d'une classe de produits (latex, antiseptiques et désinfectants...). Y sont, notamment, abordés les allergènes identifiés au poste de travail, la clinique, la démarche diagnostique autant en milieu de travail qu'en milieu spécialisé, les moyens de prévention.

 [La collection des fiches](#)

La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr